



**La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités**

- Vu** le code général de la fonction publique (Livre V – Titre 2) ;
Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;
Vu le tableau d'avancement des professeurs de lycée professionnel établi au titre de l'année 2023 pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle ;

Arrête

Article 1er : sont nommés professeurs de lycée professionnel classe exceptionnelle à compter du 1er septembre 2023 :

Liste principale

Nom d'usage	Nom patronymique	Prénom	Discipline
SAUVINEAU	SAUVINEAU	LAURE	Education artistique et arts appliqués
COUGOUREUX	COUGOUREUX	JEAN	Biotechnologies : santé environnement
LEBUGLE	HAMON	CECILE	Economie et gestion option communication et organisation
BARDERY	BARDERY	PATRICK	Economie et gestion option gestion et administration
BIDEGARAY	BIDEGARAY	NICOLE	Mathématiques sciences physiques
PUJOL	PUJOL	JEAN FRANCOIS	Biotechnologies : santé environnement
ROBERT	ROBERT	JEAN- CHRISTOPHE	Lettres histoire géographie
HEITZ	HEITZ	STEPHANE	Chef de travaux de STI génie mécanique
VIEIRA DO VALE	LEVEAU	STEPHANIE	Mathématiques sciences physiques
BELGHITI	BELGHITI	JULIEN	Mathématiques sciences physiques
DICHARRY	DICHARRY	AGNES	Lettres histoire géographie
MOURET	MOURET	CHRISTOPHE	Economie et gestion option comptabilité et gestion
SARTOR	SARTOR	ERIC	Chef de travaux de STI génie mécanique
GIUSTINIANI	DUCASSE	LAURENCE	Anglais lettres
STANEGRIE	STANEGRIE	CARINE	Chef de travaux de STI génie mécanique
COLOMBIER	L HENORET	MAGALI	Maintenance des systèmes mécaniques automatisés
MARGERY	ARLIGUIE	SYLVIANE	Lettres histoire géographie
TOUZE	MONTAY	CECILE	Biotechnologies : santé environnement
DEMONToux	DEMONToux	MICKAEL	Education artistique et arts appliqués
JOX	JOX	LOISE	Peinture - revêtements
ABAD	CENDRES	MARIE- CHRISTINE	Coiffure
SEJOURNET	SEJOURNET	SYLVAIN	Mathématiques sciences physiques
BIZET	BIZET	VINCENT	Mathématiques sciences physiques

Nom d'usage	Nom patronymique	Prénom	Discipline
PIAZZOLLA	PIAZZOLLA	ANNE-SOPHIE	Economie et gestion option commerce et vente
BOUTIN	BOUTIN	ISABELLE	Anglais lettres
MINET	MINET	RICHARD	Mathématiques sciences physiques
POURQUIER	BOUDON	JACKIE	Economie et gestion option commerce et vente
CALMETTES	CALMETTES	DOMINIQUE	Génie électrique : électrotechnique
ANCHORDOQUI	ANCHORDOQUI	PHILIPPE	Mathématiques sciences physiques
DIJEAUX	BESOLI	MICHELE	Sciences et techniques médico-sociales
CHABOCHE	CHABOCHE	FREDERIC	Lettres histoire géographie
BOUCHLAGHEM	BOUCHLAGHEM	ISSAM	Economie et gestion option commerce et vente
LAHERRERE	LAHERRERE	VERONIQUE	Pâtisserie
ISO	ISO	DENIS	Génie industriel plastiques et composites
ESCURE	ESCURE	VALERIE	Anglais lettres
BALETTE	BALETTE	THIERRY	Génie électrique : électrotechnique
BATTISTELLA	BATTISTELLA	DOMINIQUE	Génie électrique : électrotechnique
MARTEEL	LAFITTE	FRANCOISE	Lettres histoire géographie
CHANCELIER	PREBENDE	VERONIQUE	Biotechnologies : santé environnement
PORCHET	PORCHET	CATHERINE	Espagnol lettres
KOURDO	KOURDO	MARIE-HELENE	Lettres histoire géographie
BESSE	BESSE	FRANCK	Mathématiques sciences physiques
LAPERGUE	LAPERGUE	JACQUES	Génie électrique : électronique
CALANDE	SEGUIN	MARTINE	Lettres histoire géographie
BARRE	CHMIEL	LAURE	Anglais lettres

Liste complémentaire

Nom d'usage	Nom patronymique	Prénom	Discipline
GUILLOT	GUILLOT	CATHERINE	Hôtellerie : services et commercialisation

Article 2 : le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté individuel.

Article 3 : le présent arrêté est publié sur le site académique et dans les locaux du rectorat, service de la direction des personnels enseignant, 5 rue Joseph Carayon Latour 33060 Bordeaux, pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de BORDEAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 24 août 2023

Pour la Rectrice et par délégation
 Le secrétaire général
 Pour le secrétaire général et p.a.
 Le secrétaire général adjoint
 délégué aux relations et ressources humaines

Philippe MICHELI

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la décision, vous pouvez former un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Si vous souhaitez exercer un recours contentieux, vous devez obligatoirement présenter une demande de médiation conformément aux dispositions des articles L. 213-11 et R. 213-10 du code de justice administrative dans un délai de deux mois, conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative :

- soit à compter de la notification de la décision expresse de rejet initiale ou de rejet de votre recours administratif,
- soit, en l'absence de réponse, à compter du terme d'un délai de deux mois après la réception par l'administration de votre demande ou recours administratif.

Vous devez alors saisir le médiateur académique :

- par courriel : ce.secretariat-mediateur@ac-bordeaux.fr,

ou

- par courrier au Médiateur académique – 5 rue Joseph de Carayon Latour – CS 81499 – 33060 Bordeaux cedex

Vous devez joindre à votre saisine une copie de la présente décision et une copie de la décision rejetant votre recours administratif.

Si la médiation n'a pas permis d'aboutir à un accord, vous pourrez contester la présente décision devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle, soit l'une des parties, soit les deux, soit le médiateur académique déclarent, de façon non équivoque et par tout moyen permettant d'en apprécier la connaissance par l'ensemble des parties, que la médiation est terminée.